

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2023 - 32

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	12
Présents :	9	Contre :	0
Représentés :	3	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	12		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoint, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine CABROL, Céline GACHET, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX.

EXCUSES : Madame Sandrine LOMBARD DONNET (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Jérémie MARIN (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Marie-Laure GAIDDON (pouvoir à Madame Catherine MONGET), Muriel MORAND.

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

DEFENSE INCENDIE - CONVENTIONS POUR LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS PRIVES OU SONT IMPLANTES DES POTEAUX INCENDIE :

Monsieur le Maire indique que la Commune de Demi-Quartier a installé des poteaux incendie sur des copropriétés, aux fins de contribuer à la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Dans le but de finaliser l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des matériels de lutte contre l'incendie, il convient d'approuver une convention avec les copropriétés concernées :

N° POTEAUX INCENDIE	PROPRIETAIRES DEMI-QUARTIER
6	COPROPRIETE L'ARIES 2095 route nationale
9	COPROPRIETET LA JACQUERIE 146 chemin de la Jacquerie
10	COPROPRIETE LES SAPINS 1305 route du Petit Bois
11	COPROPRIETE Le Petit Prince

	70 chemin des Poëx
13	SCI BEAU CHAMP 65 allée de Beauchamp
15	LES CHALETS D'AMBROISE Allée des Aravis
25	COPROPRIETE Les Princesses 183 route de la Carrière
36	COPROPRIETE BLEU CERISE Allée du Grand Plan
43	COPROPRIETE CLOS DE VAUVRAY 60 chemin du Clos de Vauvray
59	LOTISSEMENT ALLEE DE GRIBAUD

Ces copropriétés doivent s'engager à la mise à disposition de la Commune, de leurs propriétés privées et s'obliger à :

- Laisser le poteau incendie accessible en tout temps de l'année aux engins de lutte contre l'incendie
- Autoriser le SDIS à venir s'alimenter sur le poteau d'incendie n° 43 dans le cadre d'interventions ou de manœuvre dans le secteur.
- Prévenir la commune et le SDIS 74 dans le cas où l'utilisation de ce poteau incendie deviendrait impossible (débit d'eau insuffisant, inaccessibilité aux engins...).
- Autoriser la commune de Demi-Quartier et le SDIS à effectuer les visites périodiques prévues au règlement sanitaire départemental de défense extérieure contre l'incendie
- prévenir la commune et le SDIS 74 de toute mutation, location ou mise à disposition de sa propriété.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, son maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 2225-4 ;

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-9 du 23 février 2017 portant règlement départemental de la DECI ;

1°) **ACCEPTÉ** de passer une convention avec les copropriétés listées ci-dessus, ainsi qu'avec tout autre propriétaire qui pourrait être concerné ;

2°) **AUTORISE** son maire à signer la convention ainsi que tout autre document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 12 avril 2023

Le Maire,

Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,

Gaspard CHATELLARD.



Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 14 AVR. 2023

Publié électroniquement le 14 AVR. 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 074-217400993-20230411-DEL2023_32-DE